

Garde d'enfants

Qu'il s'agisse d'une garde régulière sur l'année ou ponctuelle, de plusieurs jours ou de quelques heures, la **garde à domicile** permet de respecter les habitudes de vie, les horaires de l'enfant (toilette, repas, aide aux devoirs, jeux, garde de nuit...) et les vôtres.

Pour le très jeune enfant, c'est la possibilité de vivre ses premiers mois dans son environnement habituel.

Et pour vous, c'est l'assurance d'une organisation compatible avec les aléas de votre vie professionnelle ou personnelle.

En effet, la garde d'un enfant à domicile peut être nécessaire dans différentes situations :

- vous travaillez
- vous avez des activités ou des loisirs personnels
- vous devez vous déplacer ...

Assurée par du **personnel qualifié**, la **garde d'enfants à domicile** peut être réalisée **7 jours sur 7 et 24 heures sur 24** et en complément d'un mode de garde déjà existant (**assistante maternelle, nounou, babysitter**).

GARDE D'ENFANT EN HORAIRES ATYPIQUES ET DECALES

L'ADAR vous propose en partenariat avec la CAF du Nord un service de garde d'enfant à domicile en horaires décalés, adapté à vos besoins.

Les critères d'accessibilité :

- Avoir au moins un enfant âgé de moins de 6 ans
- Travailler en horaires atypiques ou reprendre une activité (tôt le matin, tard le soir, la nuit, le dimanche ou les jours fériés)
- Avoir un autre mode de garde pendant 10h par jour au minimum (crèche, halte garderie, accueil familial, école).



Les services proposés :

- **Prise en charge des enfants**
à domicile ou à la sortie de l'école
- **Accompagnement aux activités extra**
scolaires sport, activité artistique, sorties
- **Activités quotidiennes**
repas, loisirs, promenade, jeux, éveil
- **Prise en compte des repères de l'enfant**
bain, coucher selon les rituels (histoire...)

Parce que confier ses enfants est souvent source d'angoisse pour les parents, l'ADAR dispose d'une réelle expérience :

- un savoir faire depuis près de 40 ans au service des personnes
- des intervenantes expérimentées ou professionnelles de la petite enfance
- l'agrément qualité pour la garde d'enfant
- l'engagement qualité de l'association